

VILLE DE NOUMEA

16, rue Général MANGIN

BP K1 - 98849 NOUMEA Cedex



**REHABILITATION DE L'EX ETAT-MAJOR
EN HOTEL DE POLICE MUNICIPALE**

Station d'épuration

Dossier de déclaration ICPE Rubrique n°2753



Août 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT-PROPOS	3
PIECES CONSTITUTIVE DU DOSSIER	3
FORMULAIRE DE DECLARATION	4
PIECE(S) JUSTIFIANT QUE LE DECLARANT A QUALITE POUR PRESENTER LE DOSSIER.....	5
PIECES GRAPHIQUES.....	6
NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA STATION D'EPURATION.....	7

FORMULAIRE DE DECLARATION



Réf : F15024.03

Direction du développement durable**des territoires (DDDT)**Centre administratif de la province Sud
(CAPS)Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedexTél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc**FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA
RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE***(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)***ATTENTION**

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).****CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Numéro de dossier : _____ Date de réception : |____| / |____| / |____| |____|

Déclaration jugée : Complète Incomplète

Inspecteur : _____

*** EXPLOITATION CONCERNÉE :** _____**LOCALISATION DE L'INSTALLATION**

* Commune : _____

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : _____

Dénomination commerciale : _____

* Forme juridique : _____

* Adresse du siège social : _____

* N° de Ridet N° RC N° RM N° RA : _____

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du signataire : _____

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Fonction : _____

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

* ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de déclaration NC : activité non classée

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
- Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante _____

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature du déclarant :

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la réhabilitation l'ex Etat Major situé rue Surleau, sur la commune de Nouméa, en Hôtel de Police, il est prévu la construction d'une filière d'assainissement autonome (Station d'épuration Oxyfix) d'une capacité de 121 EQH (équivalents habitants)

PIECES CONSTITUTIVE DU DOSSIER

1. Formulaire de déclaration

2. Pièce(s) justifiant que le déclarant a qualité pour présenter le dossier

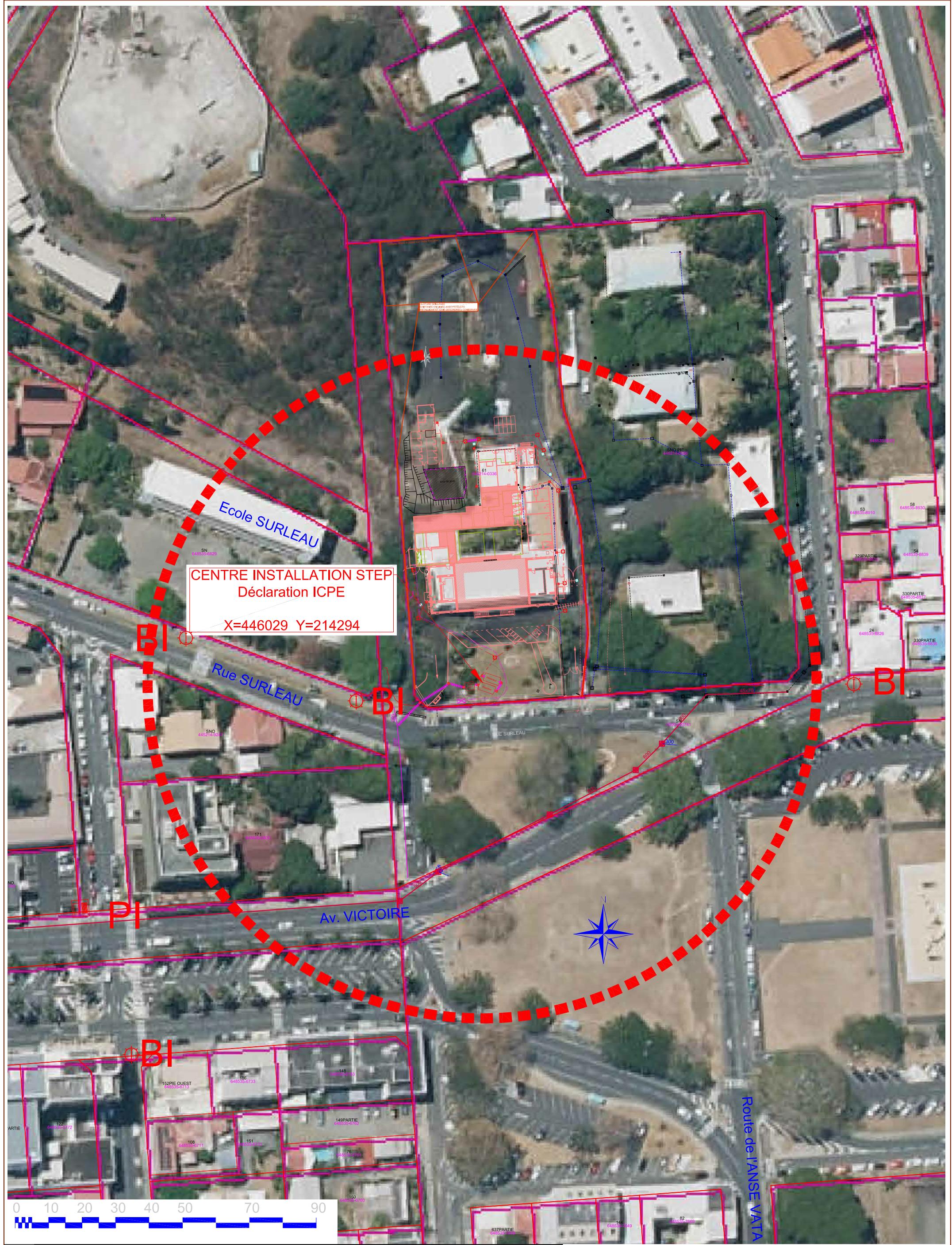
3. Pièces graphiques

- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).
- Plan d'assainissement du projet (demande de permis de construire)

4. Note technique relative à la station d'épuration

**PIECE(S) JUSTIFIANT QUE LE DECLARANT A QUALITE POUR
PRESENTER LE DOSSIER**

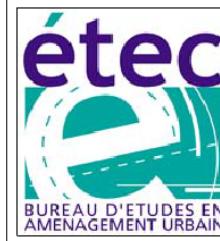
PIECES GRAPHIQUES



Ville de Nouméa - Réhabilitation ex Etat Major en Hôtel de Police

Dossier de déclaration ICPE

Plan des 100 mètres



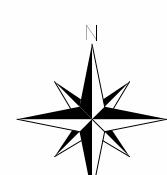
LEGENDE

-  **BI** Borne incendie
 -  **PI** Poteau incendie
 -  Assainissement unitaire existant
 -  Assainissement EP existant
 -  Assainissement EU existant
 -  Périmètre des 100 mètres
 -  Step projetée



10/08/2021 à 18:01:28

Cadastre



0 320 640 1,280
0 95 190 380 m

DATE: Août 2021

Ech 1/5000

PLAN N°: 02

Ville de Nouméa - Réhabilitation
ex Etat Major en Hôtel de Police

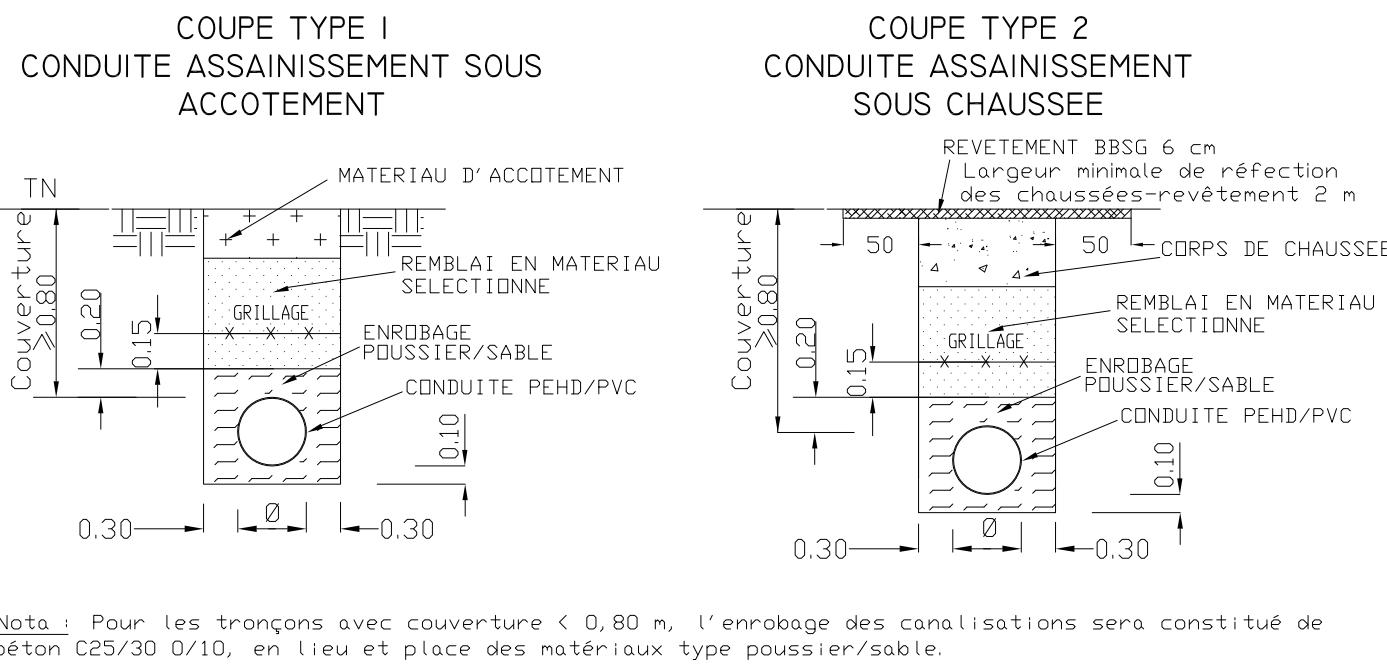
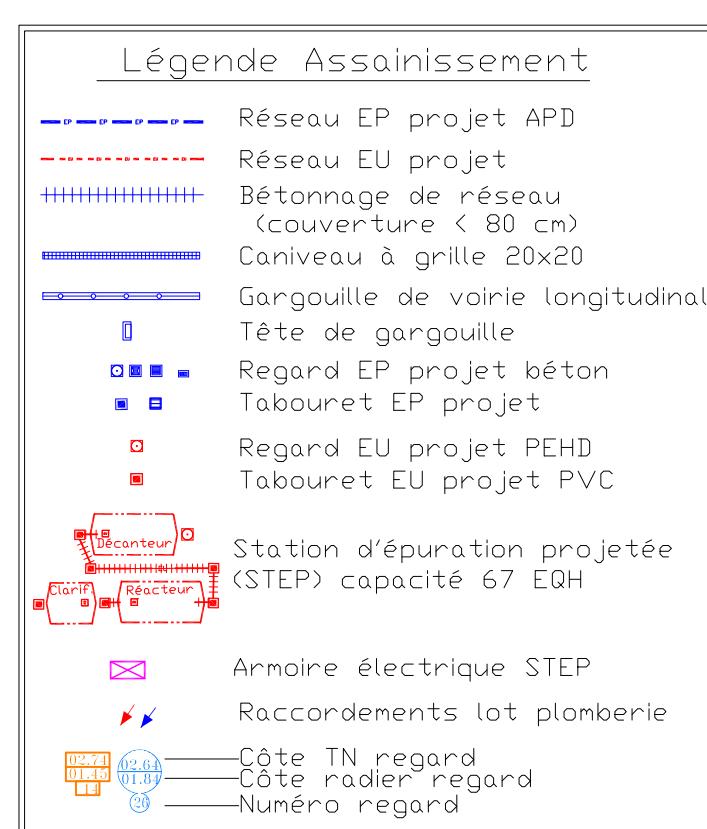
Dossier de déclaration ICPE

Plan de situation

Légende Assainissement

Nota :

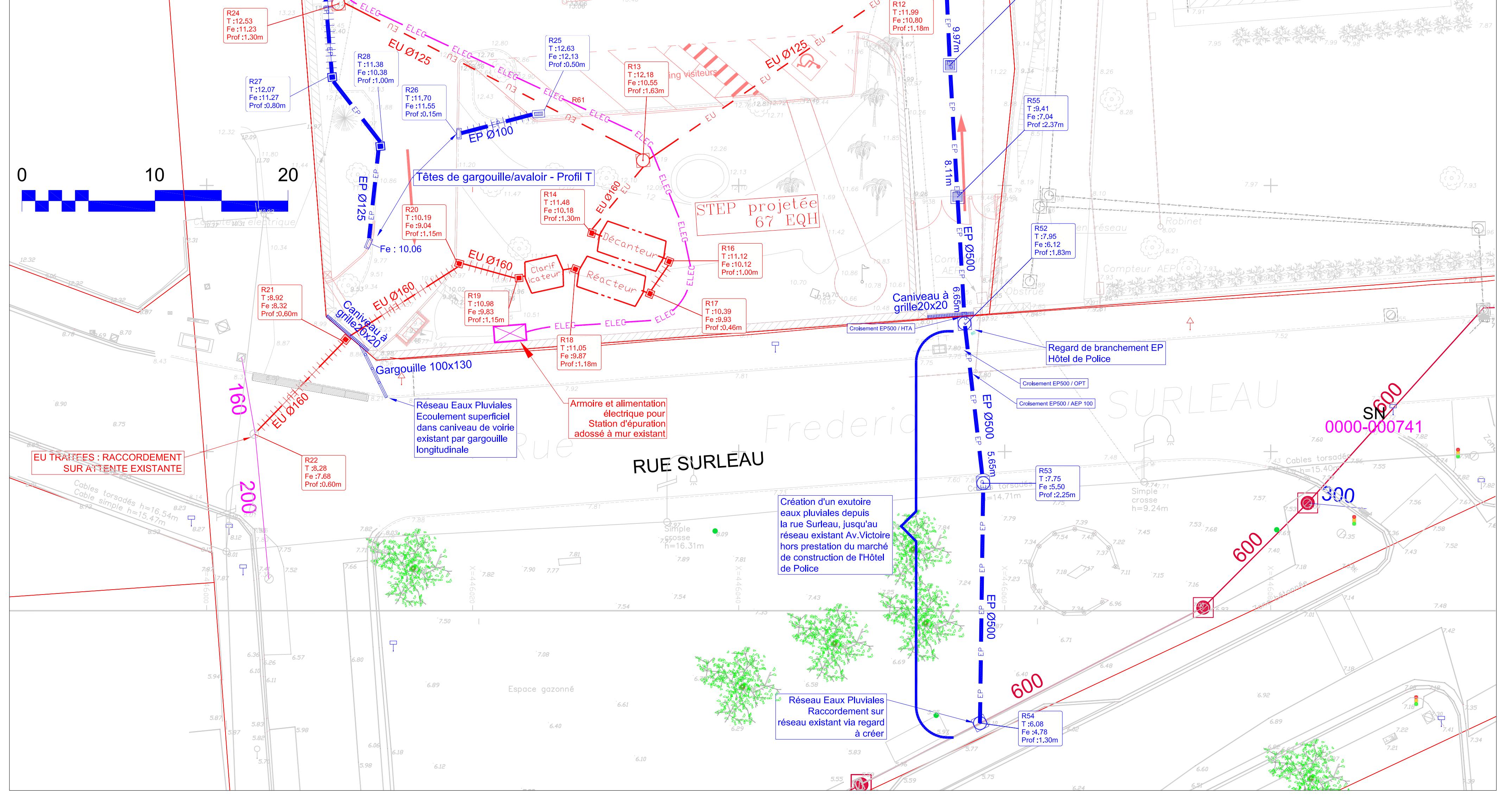
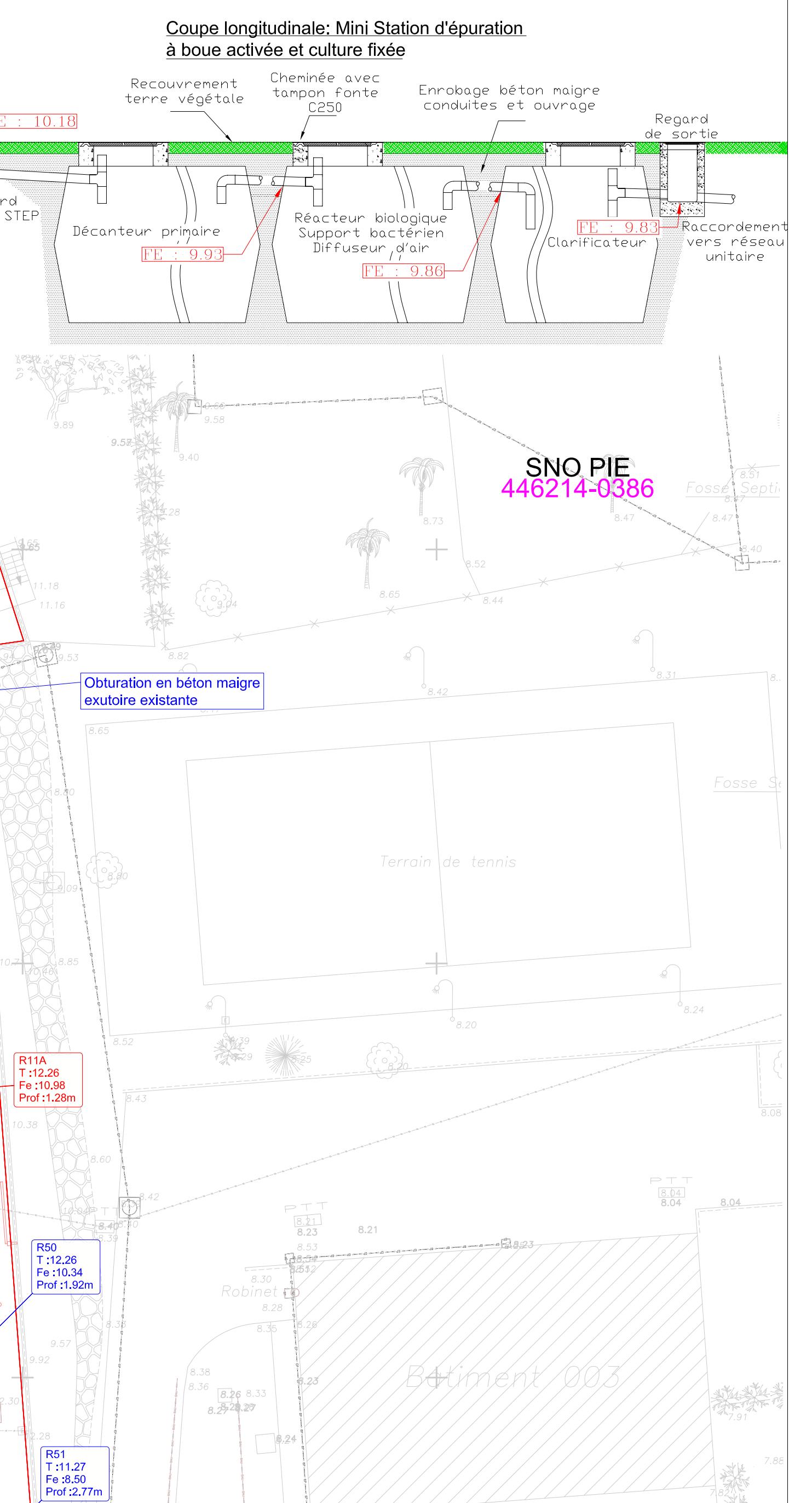
- 1/Le plan d'exécution des réseaux Assainissement EP/EU réalisé par l'entreprise devra être soumis à une approbation par les gestionnaires de réseaux Ville de Nouméa et CDE avant toute commande de matériel.
- 2/Les position des réseaux existants est indicative, l'entreprise devra sonder ces derniers avant réalisation des plans d'exécution.
- 3/Toutes les fouilles au voisinage des réseaux électricité sous tension seront réalisées de manière manuelle sous la supervision de personnel habilité H0B0.
- 4/ Les diamètres minimaux des conduites de branchement non renseignés sur les plans seront :
 - Branchement EU domaine privé PVC 125
 - Branchement EU domaine publique PVC 160
 - Branchement EP PVC 200
- 5/Toutes les conduites d'assainissement seront de classe CR8
- 6/A charge du titulaire du lot VRD, de se coordonner avec les entreprises de gros oeuvre et de plomberie pour définir les implantations et altimétries des points de raccordement entre réseaux du bâtiment et du lot VRD



Réhabilitation de l'Ex Etat-Major en Hôtel de Police Municipale

ASSAINISSEMENT EP-EU

DATE: Mai 2021	ECHELLE: 1/200	PLAN: 03-1
VUE EN PLAN		
BUREAU D'ETUDES VRD  BUREAU D'ETUDES EN AMENAGEMENT URBAIN	ARCHITECTE	
	PERSPECTIVE	



NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA STATION D'EPURATION

1 OUVRAGES ASSAINISSEMENT EAUX USEES PROJETES

L’avenue de la Victoire qui constitue l’exutoire principal, ne comporte pas à ce jour de réseau d’assainissement séparatif. Le projet de réhabilitation de l’ex Etat Major en Hôtel de Police, prévoit donc la construction d’une station d’épuration dimensionnée compte tenu de la réceptivité du projet.

Station d'épuration :

La capacité de la station d'épuration s'effectue en prenant en compte :

- les ratios d'équivalents habitants, indiqués par le code de l'environnement de province Sud (rubrique 2753 des ICPE Province Sud)
- les besoins fixés au programme de la Ville (avec un total de 162 agents, dont un maximum de 134 agents de manière simultanée pendant le quart de 8h-16h)

Type Activité	Nombre Population	EQH Par usager	EQH Totaux
Occupation temporaire telle que demi pension, personnel de bureau ou similaire	134 agents en simultanée	0,5 EQH par usager	67 EQH

Nombre d'équivalents-habitants	
○ <i>usager permanent : les personnes travaillant ou résidant dans les locaux et qui seront donc présentes plusieurs heures par jour sur le site</i>	
○ <i>usager temporaire : le public amené à fréquenter les locaux (commerces et bureaux) de manière passagère.</i>	
La nomenclature des installations classées de la Province Sud prévoit les ratios suivants (rubrique 2753 des ICPE Province Sud) :	
- Usager permanent	1 EH/usager
- Occupation permanente telle que internat, caserne, maison de repos ou similaire sans restauration	0,7 EH/usager
- Occupation temporaire telle que demi-pension, personnel de bureau ou similaire	0,5 EH/usager
- Occupation temporaire telle que externat ou similaire	0,3 EH/usager
- Occupation occasionnelle telle que lieu public ou similaire	0,05 EH/usager

L’ouvrage de traitement pressenti est de type process avec boue activée et culture fixée, et comprend :

- Un bac à graisse en amont de la filière positionné au plus près de la cafétaria pour éviter que les graisses se figent dans les canalisations
- Un bac de décantation primaire
- Un bac de réaction biologique avec diffusion d'air (raccordement électrique à prévoir)
- Un bac clarificateur.

La station sera dimensionnée et conçue de manière à pouvoir respecter en sortie les niveaux de rejet prescrits par la réglementation locale (délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997)

Un contrat d'entretien sera à souscrire pour l'exploitation de l'ouvrage en question.

2 DOCUMENTATION TECHNIQUE COMMERCIALE

2.3. Description des composants de votre Oxyfix® C-90

Les 3 compartiments sont placés dans des cuves en béton séparées et organisées comme suit :

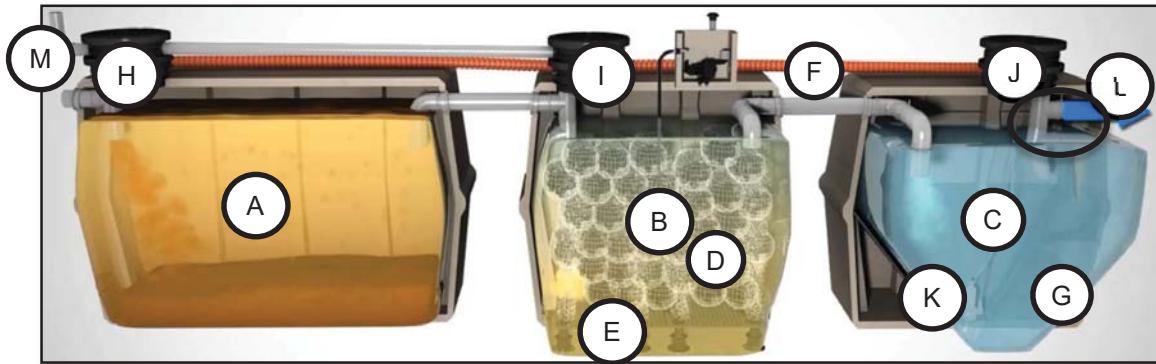


Figure 6 : Schéma de principe des composants d'une Oxyfix C-90 en 3 cuves

Légende :

- A : Décanteur primaire
- B : Réacteur biologique
- C : Clarificateur
- D : Support bactérien
- E : Diffuseur d'air
- F : Recirculation des boues
- G : Cône de décantation
- H : Regard de contrôle du décanteur primaire
- I : Regard de contrôle du réacteur biologique
- J : Regard de contrôle du clarificateur
- K : Pompe de recirculation
- L : Dispositif de contrôle
- M : Ventilation

3. Composants de l'installation Oxyfix®

Eloy Water a systématiquement sélectionné les matériaux les plus adéquats afin de prévenir les dégradations et vous garantir un fonctionnement durable et efficace de votre **station Oxyfix®**.

3.1. Cuves en béton

La cuve préfabriquée est réalisée en **béton auto-plaçant**. Il permet d'obtenir une densité importante et un taux d'absorption de l'eau usée très faible qui offrent une garantie d'étanchéité totale à la cuve ainsi qu'une bonne résistance aux sulfates présents dans les eaux usées. Le béton est **armé de fibres métalliques** au design exclusif qui confère à la cuve une excellente résistance.

3.2. Regards et accès

Chaque cuve composant les Oxyfix® C-90 220 EH est équipée d'un trou d'homme de diamètre 600mm permettant un accès aisément à tous les éléments de l'Oxyfix® C-90. Des rehaussements adaptés en béton préfabriqué ou en polyéthylène complètent l'installation.

Les rehaussements sont fermées à l'aide de couvercles en béton, en fonte ou en polyéthylène, dont la résistance est étudiée pour la circulation des piétons en fabrication standard. Les couvercles peuvent être adaptés à des charges spécifiques en fonction des besoins.

3.3. Equipements électromécaniques

3.3.1. Rampes de diffusion et canalisations d'alimentation d'air

Les rampes, les canalisations et leurs accessoires sont réalisés en PVC Pression selon la norme EN 1452.

Les conduites sont fixées aux parois du réacteur biologique à l'aide de colliers en matériau synthétique insensible à la corrosion.

Les Oxyfix® C-90 sont équipées de diffuseurs d'air de type « fines bulles » grâce à une membrane micro-perforée qui assurent l'aération. Les embouts (3/4 pouce) permettant de fixer les diffuseurs sur la rampe sont filetés afin de faciliter le montage et le démontage.

3.3.2. Diffuseurs d'air

La **station Oxyfix®** est équipée de diffuseurs d'air de type «fines bulles» qui assurent l'aération et le brassage de la liqueur mixte.



Figure 7 : Diffuseur fines bulles disque 9"

3.3.3. Surpresseur(s) d'air

Un surpresseur à canal latéral est fourni avec la station. Le surpresseur peut être installé dans un local technique. Celui-ci doit être exempt d'humidité, aéré et aisément accessible.

Les accessoires fournis de base avec un surpresseur à canal latéral sont les suivants :

- un filtre à cartouche à l'aspiration ;

- un silencieux in line à l'aspiration ;
- un clapet anti-retour ;
- une soupape de sécurité tarée à la pression maximale admissible ;
- un raccord rapide pour brancher un pressostat digital (utilisé lors des opérations de contrôle et d'entretien) ;
- un système de répartition d'air entre les 2 réacteurs biologiques (collecteur).



Figure 8 : Représentation d'un surpresseur à canal latéral

3.3.4. Support bactérien Oxybee®

L'Oxybee® est utilisé comme support bactérien. Elle offre une surface spécifique idéale au développement des bactéries ($As : 200m^2/m^3$) et un fort pourcentage de vide permettant d'éviter tout colmatage (90% de vide).

Ce support a spécialement été conçu afin d'optimiser la surface disponible par mètre cube.

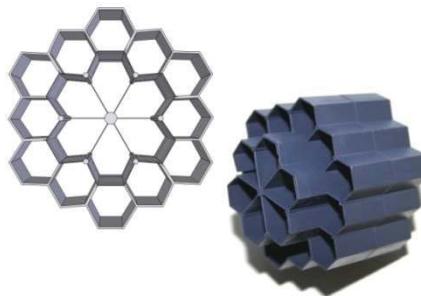


Figure 1 : Support bactérien Oxybee®

3.3.5. Dispositif de recirculation

Le décanteur secondaire (clarificateur) est équipé d'un cône de décantation en acier inoxydable qui concentre les sous-produits d'épuration en un point central du clarificateur et facilite leur aspiration par le système de recirculation des boues secondaires.

Une pompe aspire les boues secondaires stockées dans le clarificateur (où s'opère la décantation secondaire) pour les amener à l'entrée du décanteur primaire. Cette pompe fonctionne par intermittence.

3.3.6. Tableau de commande

L'installation est complétée par un coffret de commande en polystyrène thermoplastique, équipé d'un disjoncteur magnétothermique, de fusibles, de deux témoins lumineux (led), ainsi que d'un automate programmable avec affichage sur écran LCD. Le témoin vert signifie que l'installation est en bonne marche. Le témoin rouge signale toute défaillance électrique de l'installation.